



**EPI
SEINE**

MOBILISER UN RESEAU D'ACTEURS AUTOUR DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Introduction

La réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde nécessite la mobilisation de nombreuses parties prenantes. Ce travail implique les élus et agents de l'intercommunalité en tant que telle, mais aussi de l'ensemble de ses communes membres. Il peut également être nécessaire de mobiliser des partenaires extérieurs publics comme privés, notamment la Préfecture, le SDIS, les associations.

Il est donc indispensable de réfléchir aux modalités de mobilisation et d'animation de ce réseau d'acteur. La présente note vise à proposer des éléments de réponse.

La présente note a été rédigée à partir du retours d'expérience réalisé auprès d'une dizaine d'intercommunalités.

EPISEINE EST UN DISPOSITIF ANIME PAR



RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis la **loi du 25 novembre 2021**, dite loi Matras, les **plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)** sont obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont au moins une commune est soumise à l'obligation de réaliser son plan communal de sauvegarde (PCS). La quasi-totalité des intercommunalités de France sont ainsi soumises à cette obligation.

LES PREMIERS PICS

La possibilité de réaliser un PICS remonte à **la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004**. De ce fait, certaines intercommunalités ont déjà réalisé un PICS ou mis en place des démarches de gestion de crise à l'échelle intercommunale. Si ces intercommunalités doivent adapter leurs PICS aux modalités définies dans la loi Matras, elles sont également sources de retours d'expériences et de bonnes pratiques.

Le PICS ne peut pas se substituer pas aux PCS. Il n'est pas non plus une somme des PCS. Il répond notamment à trois objectifs :

- ▶ La **mutualisation** des moyens communaux ;
- ▶ La **mise à disposition** des moyens de l'intercommunalité ;
- ▶ La **continuité des missions** de l'intercommunalité en temps de crise.

Le principe de la démarche est donc la **solidarité** entre les communes, entre l'intercommunalité et les communes et entre les services de l'intercommunalité.

La réalisation d'un PICS doit s'accompagner d'une **démarche de sensibilisation** et d'un **investissement continu** des élus.

Enfin, le PICS répond un but **opérationnel**. Il doit être connu des équipes et testé régulièrement pour être déployé efficacement en cas d'évènement.

LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Pourquoi mobiliser une pluralité d'acteurs ?

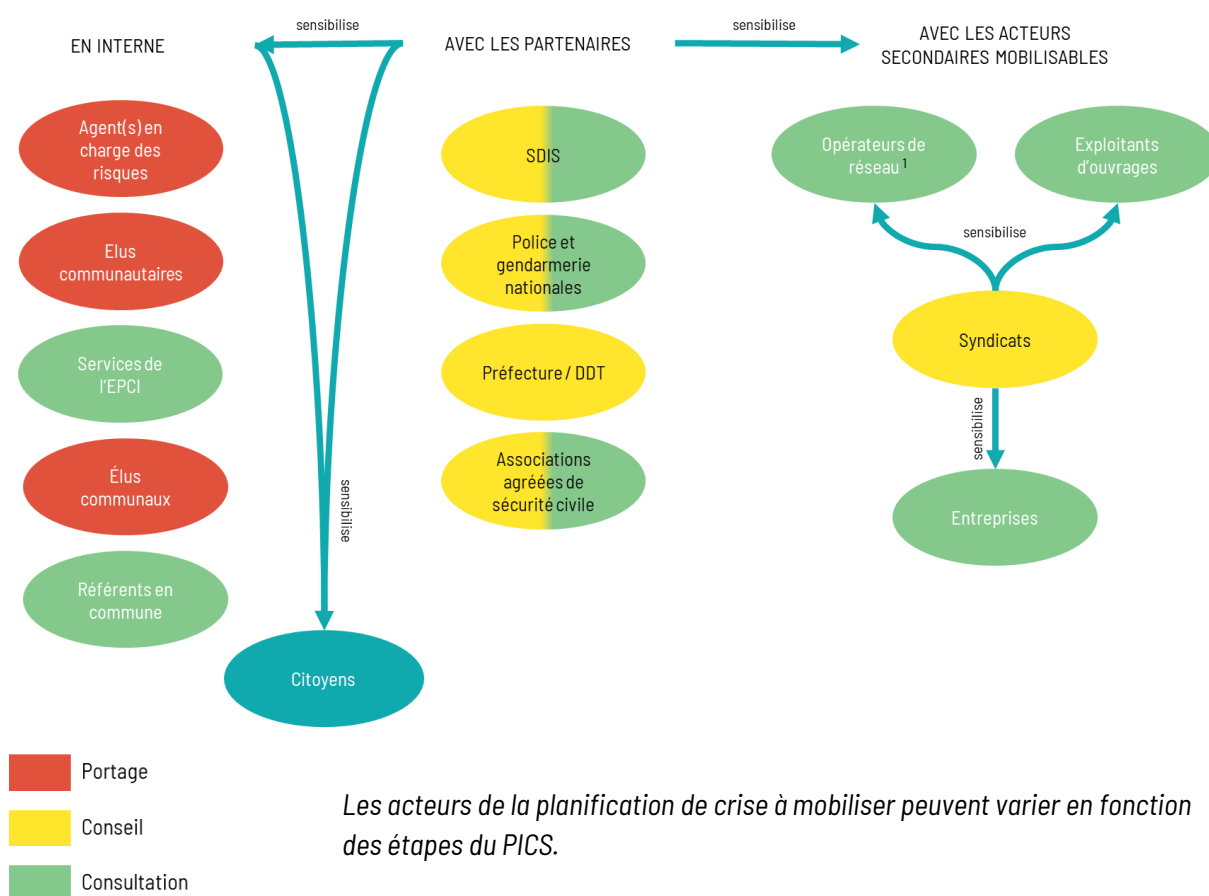
La démarche permet de développer la **culture et la mémoire du risque** auprès de l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est d'étendre cette connaissance au-delà des seuls élus et agents impliqués au quotidien ; l'intérêt dépasse alors le seul cadre du PICS. En effet, la démarche est l'occasion **d'initier une dynamique durable de travail** liée à la culture du risque.

Mobiliser de multiples acteurs permet de s'assurer de la **bonne prise en compte des enjeux** à l'échelle intercommunale afin de rendre la mutualisation des moyens plus fluide. Au cours de la démarche de travail,

les acteurs apprennent également à se connaître, ce qui, à terme, fluidifie les échanges en situation de crise réelle. Enfin, la participation des personnes susceptibles de déployer le plan permet aussi de faciliter la **prise en main** du document le jour J et donc une meilleure **coordination**. Il ne faut ainsi pas hésiter à faire appel à des parties prenantes spécialistes dans leur domaine.

Qui mobiliser ?

¹ La **prise en main du PICS doit être pensée pour tous les acteurs concernés**. Pour y parvenir, l'idéal est de réaliser le PICS en **régie**. Que la réalisation soit confiée à un prestataire ou qu'elle soit internalisée, **les différents agents et services de l'intercommunalité ainsi que l'ensemble des communes membres doivent être associés à la démarche**. Chaque acteur devra trouver sa place et définir son niveau d'implication.



Les entreprises présentes sur le territoire peuvent être mobilisées pour la réalisation du PICS. Ces entreprises peuvent être la source de risques, c'est notamment le cas des sites Seveso. Parallèlement, des entreprises peuvent être des atouts et fournir de la ressource, ce qui est notamment le cas des supermarchés ou d'entreprises en lien avec le BTP.

¹ Opérateurs de réseau : EDF, ENEDIS, RATP, SNCF, CPCU, SIAAP, SEDIF...

Impulser une dynamique : l'importance du portage politique

Il est indispensable d'avoir des élus mobilisés sur ce dossier. Ce portage est nécessaire pour le lancement et l'avancée des travaux. L'idéal est d'avoir un **portage politique à la fois au niveau intercommunal et communal**. Les élus en charge de la sécurité civile, ou les correspondants incendies et secours quand ils sont identifiés sont également des moteurs pertinents.

Si certains élus peuvent se montrer détachés de la question, l'enjeu de mobilisation devient d'autant plus prégnant. Les figures du maire et du président de l'intercommunalité sont essentielles. Il faut s'appuyer sur ces fonctions.

Pourquoi ?

Ils peuvent lancer la démarche et maintenir le dynamisme tout au long de la réalisation.

Comment ?

Les figures politiques peuvent être intégrées dans les réunions avec les équipes de travail en tant que référent politique par exemple. Il est également possible de les sensibiliser sur les risques et leur rôle en cas d'évènement.

Quels bénéfices ?

La figure politique devient alors un relai de sensibilisation en organisant par exemple des réunions d'information à la population. Le maire ou président d'intercommunalité est aussi mieux préparé en cas de crise. Cette implication peut également être bénéfique pour la figure politique en question et *in fine* pour rassurer la population.

Caux Seine Agglo a par exemple enclenché son premier PICS sous l'impulsion du président de l'EPCI, également maire d'une commune de l'agglomération concernée par les questions de gestion de crise. Aujourd'hui, l'agglomération a un système de gestion de crise opérationnel à l'échelle intercommunale et en constante amélioration.

UN PORTAGE AU SEIN DES SERVICES DE L'EPCI

Un relai pérenne dans les services de l'EPCI est indispensable. Le temps consacré au PICS n'est pas le même en fonction de la taille de l'EPCI. La démarche étant longue, il est important d'avoir une personne dont le poste est consacré au PICS ou du moins aux risques majeurs dans la mesure du possible. Le rattachement du poste à un niveau décisionnel permet également de travailler en transversalité.

LES PRINCIPALES ETAPES

Les parties prenantes sont mobilisables de plusieurs façons, selon les cas de figure. Cette mobilisation se fait sous l'égide du chef de projet PICS.

Lancer le projet

1. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes nécessaires au PICS

- ❑ **Se faire connaître** de l'ensemble des acteurs afin d'être intégré dans les dispositions de gestion de crise des partenaires ;
- ❑ Identifier des **référénts** au sein de chaque groupe d'acteurs, définis en amont ;
- ❑ Organiser des visites auprès des partenaires, de leurs sites (sites industriels, centre de secours, centre de traitement des appels, etc.) ;
- ❑ **Travailler sur la mémoire du risque** : rappeler des événements passés marquants ayant touché l'intercommunalité (inondation, tempête, accident industriel...).

2. Mobiliser les communes

La mobilisation des communes est indispensable. Néanmoins, cette mobilisation, aussi cruciale soit-elle, peut être complexe. Il s'agit alors de développer une dimension collaborative afin d'inciter les communes à avancer ensemble pour leur propre bénéfice dans l'optique de la mutualisation des moyens et de la coordination de la réponse.

Plusieurs actions sont possibles :

- ❑ **Identifier individuellement avec chaque commune** leurs besoins, leurs moyens et ce qui fonctionne ou non dans leur planification de crise (si elle existe) ;
- ❑ Réaliser des **exercices de gestion de crise** à destination des communes que l'on cherche à sensibiliser, notamment celles qui peuvent être réticentes, afin d'enclencher une prise de conscience ;
- ❑ Désigner un **référént technique ou contact par commune** (en fonction de la taille de la commune, cela peut être un adjoint, un directeur, la personne en charge des risques...), dans l'idée de créer du contact puis un réseau. Ce contact est alors la personne privilégiée avec qui traiter des risques sur la commune en question. C'est le conseil donné par la chargée de mission STEPRIM (Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne) de la communauté de communes du Briançonnais afin de créer une synergie ;
- ❑ Désigner un **référént politique** par commune avec le même objectif de construction de réseau et de partage ;
- ❑ Miser sur les partages d'expérience, de **témoignages** d'une commune à une autre. Le format « les élus parlent aux élus » peut être aussi privilégié pour communiquer sur les actions menées sur le territoire de l'intercommunalité ;
- ❑ L'EPCI peut devenir un **animateur local** et proposer des **formations** à destination des communes. Des supports de formations sont par ailleurs disponibles auprès de Seine Grands Lacs et des gestionnaires du dispositif EPISEINE ;

- ❑ Dans le cas où une commune soumise à l'obligation de réaliser son PCS ne respecterait pas ses obligations, il est possible de leur rappeler les attentes et les risques encourus en se basant sur la jurisprudence.

BONNES PRATIQUES

L'EPCI peut fournir un appui aux communes dans la réalisation de leur PCS et dans l'information préventive.

Selon le niveau d'avancée des communes, l'intercommunalité peut proposer des trames de PCS, et des ressources pour harmoniser les dispositifs de ses communes membres.

Constituer le PICS

Une fois le travail sur le PICS officiellement lancé, il est nécessaire de maintenir une dynamique entre les acteurs clés. Il revient à l'EPCI d'animer un réseau, notamment à l'aide de réunions et de groupes de travail. Pour cela, différents formats sont envisageables :

1. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes

- ❑ Des réunions de type COTECH avec les agents de l'intercommunalité et les référents des communes afin de travailler ensemble et de faire des points d'étape ;
- ❑ Au moins une réunion de type COPIL avec les décideurs, élus et représentants des partenaires afin de lancer le projet et éventuellement faire des points à mi-parcours. Il s'agit aussi de favoriser les échanges entre les intervenants, définir des orientations stratégiques et de valider des propositions d'actions.

Ces réunions servent un projet plus large que le seul PICS. L'objectif des réunions régulières est de permettre aux parties prenantes de se rencontrer, se connaître, et **d'ancrer des habitudes de travail**.

Ces échanges peuvent aussi être un moyen de **rencontrer** les différents acteurs de la société civile, des experts, des élus venant d'autres territoires. La chargée de mission PICS de la Métropole Toulouse Provence Côte d'Azur souligne par exemple le rôle clé du SDIS dans le projet qui constitue un appui, une ressource pour les exercices et lors des réunions avec les élus.

2. Mobiliser les services de l'intercommunalité

- ❑ **Solliciter les responsables des différents services.** Il est important de les solliciter pour les sensibiliser aux risques, pour une meilleure compréhension de la démarche. Une vingtaine de minutes suffisent à obtenir les informations recherchées ;
- ❑ Co-construire les procédures, fiches réflexes et autres dispositifs **avec l'ensemble des services**.

3. Mobiliser les communes

Modalités de mobilisation des communes selon la taille de l'intercommunalité

Taille de l'intercommunalité	Méthode
Tous types d'intercommunalités	Créer et animer un réseau de correspondants / référents en charge de la gestion des risques pour échanger sur les bonnes pratiques et faire des points d'avancement à échéance régulière dans l'année
Nombre réduit de communes	Organiser des réunions individuelles, commune par commune et mener un travail et éventuellement un accompagnement personnalisé
Nombre plus important de communes	Privilégier l'envoi de questionnaires aux référents identifiés, notamment pour le recensement des moyens communaux. L'approche individuelle n'est applicable uniquement si l'intercommunalité dispose de moyens humains importants dédiés à la mission.

Dans le cadre du PICS il peut être utile **d'assigner une tâche à réaliser pour chaque** agent ou élu concerné afin de maintenir la dynamique et l'intérêt.

Des **habitudes de travail** entre certaines communes peuvent servir de moteur, il s'agit alors de bien les identifier. Si une dynamique intercommunale existe au préalable il est bénéfique d'utiliser cette dynamique au profit du PICS. Au sein de la communauté de communes du Briançonnais, il a par exemple été identifié des groupes de communes habituées à travailler ensemble par vallée, la montagne étant un obstacle physique à prendre en compte.

Assurer la pérennité de la démarche

La réalisation du PICS est un processus long dont la durée varie en fonction du nombre d'agents et du temps consacré à celui-ci. Il peut alors être pertinent de constituer une première structure, puis de remplir cette structure au fur et à mesure, de mettre à jour le contenu. La réalisation de la première structure peut durer une à deux années en fonction des intercommunalités. Sa rédaction peut mettre de deux à trois ans.

Le PICS est un document voué à être en évolution et à être complété, modifié au fil des années (turn-over des équipes administratives et d'élus). Il ne faut donc pas chercher la perfection dès la première version au risque de ne jamais produire le document. Il ne faut donc pas hésiter à faire **plusieurs versions** du PICS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Nous vous invitons à consulter ce qu'ont mis en place Caux Seine Agglo, la communauté de communes du Briançonnais, Dracénie Provence Verdon agglomération, la Métropole d'Aix- Marseille Provence, la Métropole de Lyon, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et Nantes Métropole, Ces intercommunalités constituent les principales sources de bonnes pratiques pour cet article.